

#### COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCEPTIONNEL DU CCAS DU 18 février 2020

Le CCAS de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 03 février 2020 s'est réuni en conseil d'administration le 18 février 2020 à 18h00 à la Mairie, sous la présidence de, Madame PLAT Sylviane, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Emargement:

Nom et prénom	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de vote
CHARLES Christophe	Maire		Х		0
PLAT Sylviane	Membre Elu	X		Christophe CHARLES	2
DEMANGEAT Jean- Marie	Membre Elu	X		Gérard BERTINI	2
BEC Annie	Membre Elu		X		0
BERTINI Gérard	Membre Elu		X		0
LOCATELLI Gérard	Membre Elu	X			1
HACQUARD Richard	Membre Elu		X		0
KIEFFER Nadine	Membre Elu	X			1
LOCATELLI Josiane	Membre nommé	X	0		1
CHAUDIER Josette	Membre nommé	X			1
CLAMY Marie-Laure	Membre nommé	X			1
ZEPPA Eliane	Membre nommé	X			1
JULLIEN Morane	Membre nommé	X			1
CHAPAT Irène	Membre nommé	X			1
GUILLOT Dominique	Membre nommé	X			1
	TOTAUX	11	4	2	13

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylviane PLAT

#### - I - Préambule

Madame Sylviane PLAT, Vice-Présidente du CCAS, présente l'ordre du jour du conseil exceptionnel du CCAS, elle propose de voter à main levée.

POUR
CONTRE
ABSTENTION
UNANIMITE



#### - II - DELIBERATIONS

### D01 - OBJET : Vote du compte administratif du CCAS pour l'exercice 2019

Sous la présidence de Madame PLAT Sylviane, Vice-Présidente du CCAS, le Conseil d'Administration examine le compte administratif 2019 du CCAS annexé à la présente délibération.

- Dépenses réelles de fonctionnement : 33 502.82 €

- Recettes réelles de fonctionnement : 27 056.78€

- Résultat de l'exercice 2018 en fonctionnement de 18 140.43€

- Donne un résultat de clôture 2019 en fonctionnement de 11 694.39€

- Dépenses d'investissement : 0

- Recettes d'investissement : 0

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré comme suit :

POUR: CONTRE:

**ABSTENTION:** 

UNANIMITE

**DECIDE** d'approuver le compte Administratif 2019 du CCAS annexé à la présente délibération et le déclare conforme au compte de gestion 2019 du Trésorier.



# D02 - OBJET : Vote du compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2019

Madame PLAT Sylviane, Vice-Présidente du CCAS, présente au Conseil d'Administration le compte de gestion 2019 du Trésorier. Considérant la conformité de la balance présentée par Monsieur le Trésorier avec les écritures du compte administratif du CCAS dont les résultats de clôture 2019 sont :

Dépenses réelles de fonctionnement : 33 502.82 €
Recettes réelles de fonctionnement : 27 056.78€

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré comme suit :

POUR: CONTRE: ABSTENTION: UNANIMITE

**DECIDE** d'approuver le compte de gestion 2019 du Trésorier annexé à la présente délibération et le déclare conforme au compte administratif du CCAS.



### D03 - OBJET: Affectation du résultat 2019 du CCAS.

Madame PLAT Sylviane, Vice-Présidente du CCAS, présente au Conseil d'Administration les résultats de l'exercice 2019 du CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 6 446.04 € après en avoir délibéré comme suit :

POUR: CONTRE: ABSTENTION: UNANIMITE

**DECIDE** de valider l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2019, du CCAS, suivant la présentation faite ci-dessous :

Résultat de fonctionnement de l'exercice à affecter 11 694.39€ (l'exercice 2018 en fonctionnement 18 140.43€ + résultat 2019 -6 446.04€)
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) 11 694.39€



# D04 - OBJET : Budget primitif du CCAS pour l'exercice 2020.

Madame PLAT Sylviane, Vice-Présidente du CCAS, présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2020. Elle indique que les comptes s'équilibrent à 40 314.39€ en fonctionnement et de 0€ en investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré comme suit :

POUR: CONTRE:

**ABSTENTION**:

UNANIMITE

APROUVE le budget de fonctionnement 2020,



# D05 - OBJET - Encaissement des chèques pour le compte du CCAS

Madame PLAT Sylviane, Vice-Présidente du CCAS, explique que lors des diverses manifestations organisées par le CCAS une participation est demandée aux participants. Ces participations sont réglées par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Après en avoir délibéré comme suit :

POUR: CONTRE: ABSTENTION: UNANIMITE

VALIDE les participations financières
DIT que les règlements doivent être transmis au Comptable du Trésor public
AUTORISE monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

#### **Questions diverses:**

**RAS** 

Séance levée à 19h30

Christophe CHARLES Président du CCAS